

RESSOURCES

Note de présentation Budget 2021

Que dit la loi ?

Conformément à l'article L.2313-1 du CGCT, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexé au budget et au compte administratif. La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités territoriales.

Cette présentation sera disponible sur le site internet de la communauté de communes, après la séance du conseil communautaire du 8 avril 2021.

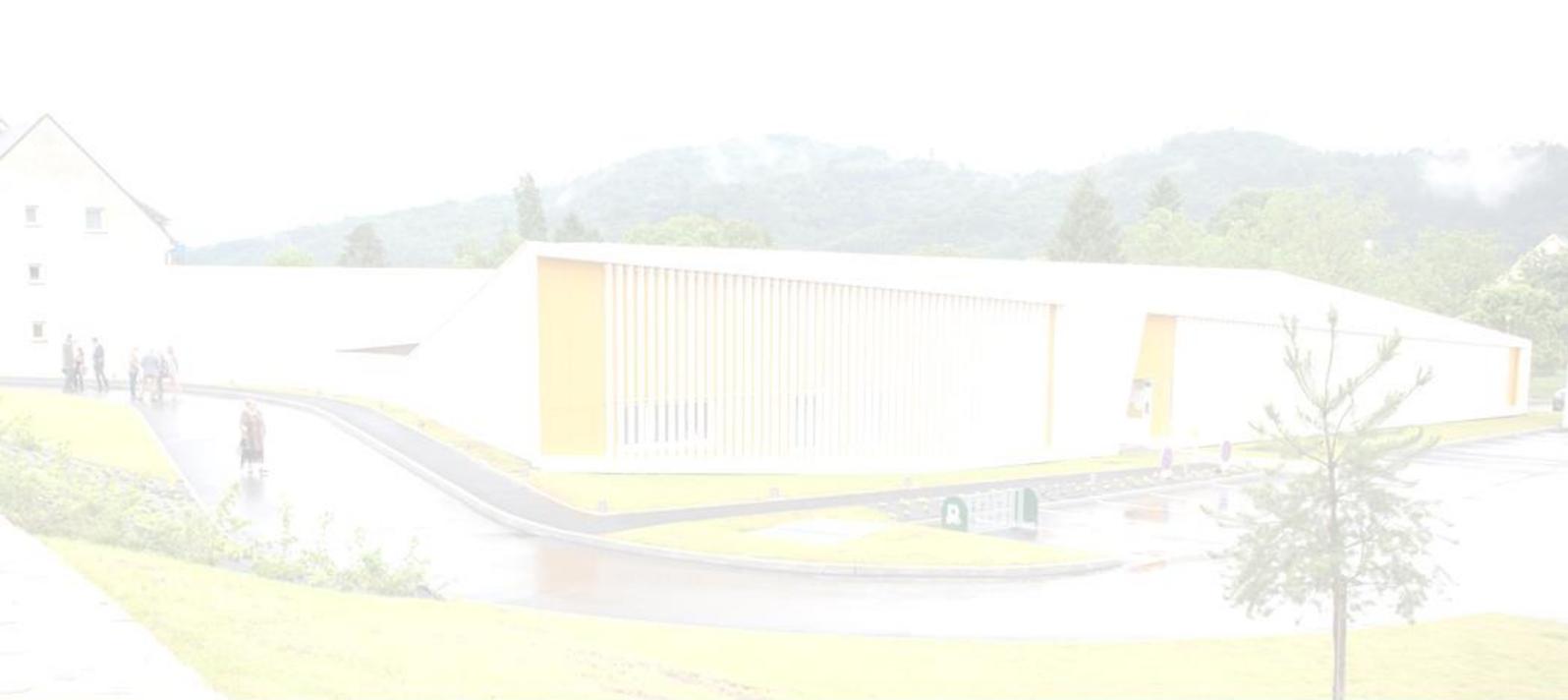
Cadre

La Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne a été créée au 1^{er} janvier 2017. Elle est issue des fusions du SICRA et des Communautés de Communes du Pays d'Argentat et du Canton de Saint Privat, et de l'extension aux communes de Bassignac le Bas, Camps Saint Mathurin Léobazel, Gouilles, La Chapelle St Géraud, Mercœur, Reygades, St Bonnet les Tours de Merle, St Julien le Pèlerin, Sexcles et St Bazile de la Roche.

Xaintrie Val' Dordogne regroupe 30 communes et représente près de 12 000 habitants. Elle est soumise au régime de la fiscalité professionnelle unique, c'est-à-dire qu'elle perçoit le produit des 3 taxes (TH, TFB, TFNB) ainsi que toute la contribution économique du territoire.

Au 1^{er} janvier 2021, le budget de la Communauté de Communes Xaintrie Val' Dordogne se compose d'un budget principal et de trois budgets annexes (Ordures Ménagères, Zone d'Activités et Tours de Merle).

Il est par ailleurs précisé l'existence du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) qui, s'il dispose de sa propre autonomie juridique et financière, constitue le bras armé de la communauté de communes pour l'exercice de la compétence d'action sociale d'intérêt communautaire.



Budget Général

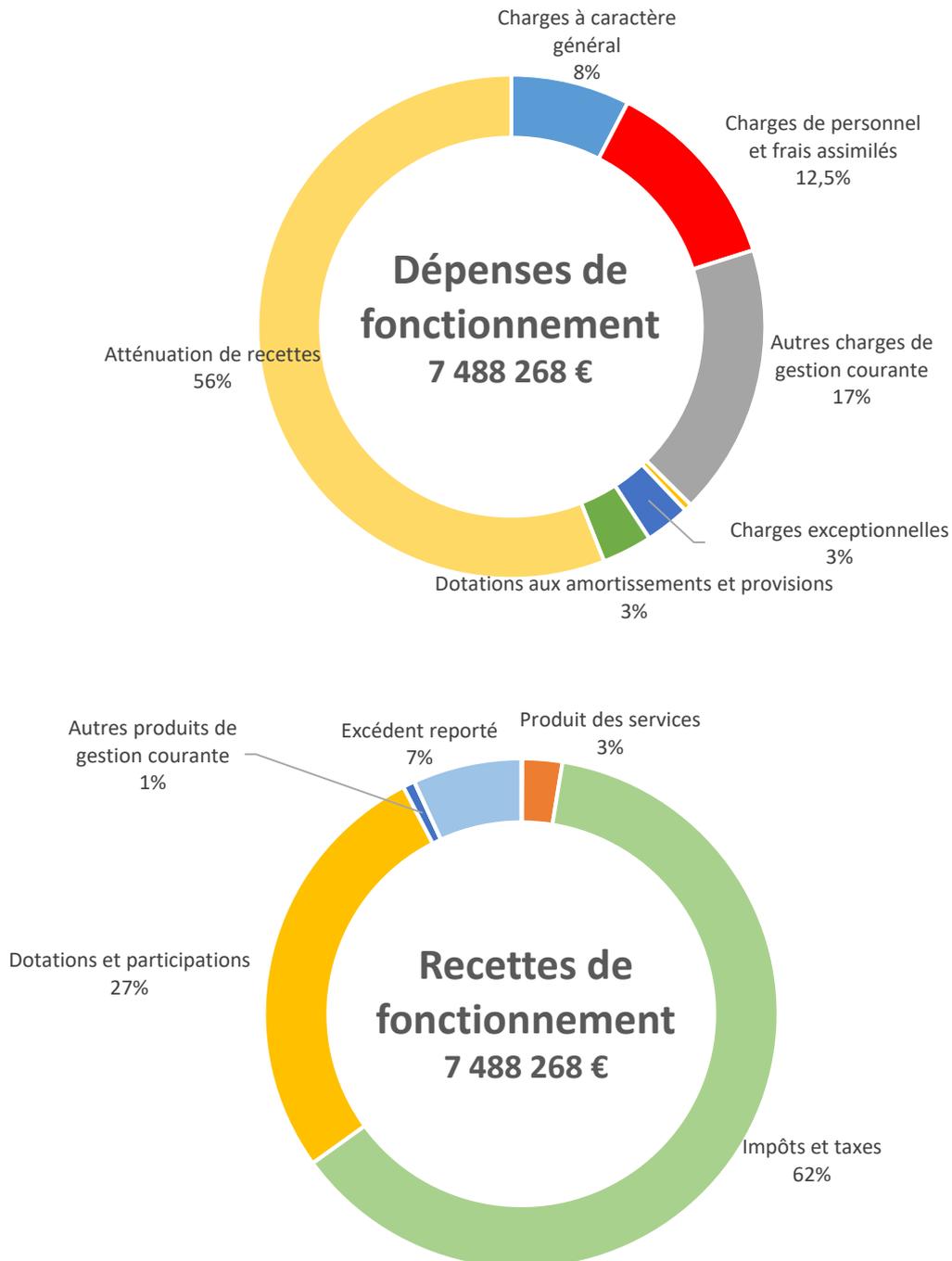


Budget Général

Le budget 2021 présente une masse totale de **8 740 030 €** dont 7 488 268 € en section de fonctionnement et 1 251 762 € en section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charges ces dépenses.



I-1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2021, un montant de 7 488 268 € contre 7 606 112,00 € au budget 2020. Elles enregistrent donc une diminution de 1,55 %.

Répartition des dépenses par chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation en %
011 Charges à caractère général	571 450 €	567 605,93 €	-0,67%
012 Charges de personnel	941 739 €	936 275 €	-0,58%
65 Autres charges de gestion courante	1 299 890 €	1 304 592 €	0,36%
66 Charges financières	34 135 €	36 065 €	5,65%
67 Charges exceptionnelles	141 884,96 €	215 230,07 €	51,69%
68 Dotations aux amortissements	315 060 €	238 500 €	-24,30%
014 Atténuation de produits	4 142 496 €	4 190 000 €	1,15%
023 Virement à la section d'investissement	159 457,04 €	-	-
Total dépenses de l'exercice	7 606 112,00 €	7 488 268,00 €	-1,55%

1.1.1 Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est le quatrième poste de dépenses du budget intercommunal, qui est stable par rapport à 2020 (- 0,67 %).

Il convient néanmoins de souligner certaines dépenses à l'intérieur de ce chapitre :

- Une augmentation des achats de prestations extérieures (120 000 € en 2021 contre 95 000 € en 2020). En effet, l'organisation de l'évènement « la Start'up est dans le pré » les 16 et 17 octobre 2021 au lac de Feyt à Servières-le-Château implique l'achat de prestations de services pour un coût estimé à 48 000 €.
- Une augmentation de 29 000 € de l'enveloppe consacrée à l'entretien des chemins de randonnée et des circuits VTT. L'année 2021 constitue la première année où l'intercommunalité doit assumer l'entretien des deux nouveaux circuits de VTT.
- Une réduction du poste consacré aux études qui passe de 120 000 € à 45 000 €. En 2021, cette somme correspond principalement au solde du paiement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH (18 600 €) et à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le schéma directeur de l'eau potable (20 000 €) qui est pris en charge par la communauté de communes.
- Une diminution de l'enveloppe consacrée aux transports des élèves du territoire se rendant à la médiathèque ou à la piscine (diminution de 15 000 €), dans la mesure où il est impossible pour les enfants de suivre de telles activités en respectant les règles sanitaires.

1.1.2 Les charges de personnel (012)

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, ainsi que les assurances du personnel. Il constitue le troisième poste de dépenses de l'intercommunalité. Ce chapitre diminue légèrement par rapport à l'exercice précédent (-0,58 %). Cette diminution s'explique par le fait que le poste de chargé de gestion budgétaire, financière, comptable et paie ne sera pourvu que pour 9 mois en 2021 (arrivée de l'agent le 2 mai 2021).

1.1.3 Les atténuations de produits (014)

Les atténuations de produits constituent le premier poste de dépense de Xaintrie Val' Dordogne. Il est important de souligner qu'au sein de ce chapitre, les attributions de compensation versées aux communes représentent 98 % des dépenses de ce chapitre (4 010 000 €). Ce montant augmente de 1,14 % dans la mesure où il est budgété une somme plus importante au titre du FPIC qu'en 2020 (+ 20 000 €).

1.1.4 Les autres charges de gestion courantes (65)

Les dépenses afférentes à ce chapitre, qui constituent le deuxième poste de dépense, sont stables (+ 0,36 %).

Dans ce chapitre, les principaux postes sont :

- la subvention au CIAS : 580 000 €,
- la participation au SDIS : 270 200 €,
- la participation au PETR : 198 000 €,
- les indemnités des élus : 105 810 €
- les participations au titre de la GEMAPI : 80 000 €
- les subventions aux entreprises et aux associations : 50 000 €

1.1.5 Les charges financières (66)

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE). Il augmente en raison du tirage réalisé en 2020 pour financer la troisième tranche financière de la fibre (décalage d'une année entre le déblocage de l'emprunt et le paiement de l'annuité).

1.1.6 Les charges exceptionnelles (67)

Ce chapitre augmente sensiblement mais masque plusieurs réalités. En effet, il doit être rappelé que les subventions d'équilibre 2021 versées aux budgets annexes des déchets et des Tours de Merle diminuent fortement (respectivement de 15 000 € et 36 345 €). En revanche, une subvention d'équilibre de 125 230,07 € doit être versée au budget annexe de la zone d'activités du Longour. En effet, un emprunt avait été contracté en 2018 pour une durée de 4 ans et dont le remboursement s'opère suite à la vente des terrains. Le produit de la vente des terrains ne couvrant pas le coût d'aménagement de la zone, il appartient au budget principal d'abonder le budget annexe.

I.2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement représentent, en 2021, un montant de 7 488 268 € contre 7 606 112,00 € au budget 2020. Elles enregistrent donc une diminution de 1,55 %.

Répartition des recettes par chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation en %
013 Atténuations de charges	2 000 €	5 000 €	150%
70 Produits des services	207 973 €	187 660 €	-9,77%
73 Impôts et taxes	5 708 577 €	4 679 000 €	-18,03%
74 Dotations, subventions et participations	928 795,08 €	2 049 119,39 €	120,62%
75 Autres produits de gestion courante	58 300 €	56 100 €	-3,77%
77 Produits exceptionnels	1 000 €	200 €	-94,12%
002 Excédent reporté	699 466,92 €	511 188,61 €	-26,92%
Total dépenses de l'exercice	7 606 112,00 €	7 488 268,00 €	-1,55%

II.2.1. Les atténuations de charges (013)

Ce chapitre augmente légèrement (+ 3 000 €) en raison des remboursements que la collectivité devrait percevoir pour les décharges d'activité syndicale qui seront utilisées pour la première fois en 2021. Il recense par ailleurs les remboursements de l'assurance pour le personnel.

I.2.1. Les produits des services et du domaine (70)

Sur ce chapitre, sont encaissées le produit des régies médiathèque et théâtre, la refacturation du personnel au CIAS et au budget déchets et la facturation des agents XVD qui travaillent pour les communes (21 660 €). La diminution s'explique par un reversement moins important du budget annexe des déchets (15 000 €) et par un encaissement moins élevé du produit des régies en raison des conditions sanitaires.

I.2.2. Les impôts et taxes (73)

Ce chapitre diminue sensiblement (-18,03 %) mais masque plusieurs réalités.

En premier lieu, il est utile de rappeler que l'Etat a décidé de :

- la suppression totale de la taxe d'habitation en 2021. De ce fait, la communauté de communes ne perçoit plus que le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, qui représente près de 374 000 €.
- diminuer de moitié la valeur locative des établissements industriels. Ainsi, pour ces établissements, le produit fiscal attendu est, ipso facto, réduit dans les mêmes proportions.

Cette perte d'autonomie financière est néanmoins compensée par :

- une fraction de TVA nationale pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Cette compensation est bien inscrite à un article budgétaire relevant du chapitre 73 « impôts et taxes ». Cette fraction de TVA représente en 2021 un produit de 1 109 360 €.
- une allocation compensatrice qui comble en totalité ou en partie les pertes de recettes consécutives à certaines mesures d'exonération, de réduction des bases ou de plafonnement des

taux prises par le législateur en matière de fiscalité directe locale. C'est notamment le cas pour la perte de la réduction de 50 % de la valeur locative des établissements industriels. Cette allocation compensatrice ne relevant pas d'un produit issu de la fiscalité mais plus d'une « dotation » de l'Etat, la somme correspondante (1 308 424 €) est inscrite au chapitre 74 « dotations et participations ».

Il doit néanmoins être précisé que le budget a été construit en prenant l'hypothèse d'une augmentation de la taxe foncière sur les propriétés bâties, dont le taux passe de 0,6 % à 1 %. En effet, le choix de ne faire peser l'augmentation de la fiscalité que sur le foncier s'explique par la suppression de la taxe d'habitation, par la volonté de ne pas faire supporter de hausse de la CFE aux entreprises et par le fait que le produit de la fiscalité repose désormais quasi-intégralement sur ces dernières alors que les services développés par l'intercommunalité bénéficient en premier lieu aux ménages.

1.2.3. Les dotations et participations (74)

Les crédits ici ouverts sont en nette augmentation (+ 120,62 %). Si les dotations de l'Etat sont stables par rapport au BP 2020, la hausse provient de l'augmentation sensible des allocations compensatrices versées par l'Etat (cf. paragraphe 1.2.2 ci-avant).

1.2.4. Les autres produits de gestion courante (75)

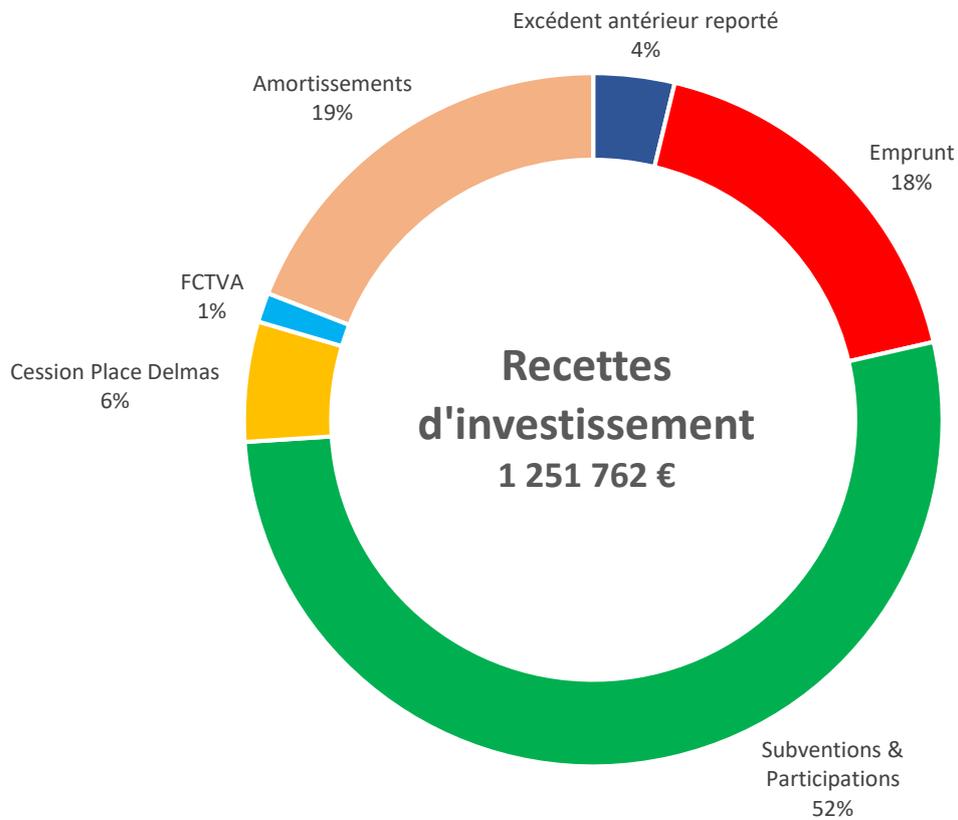
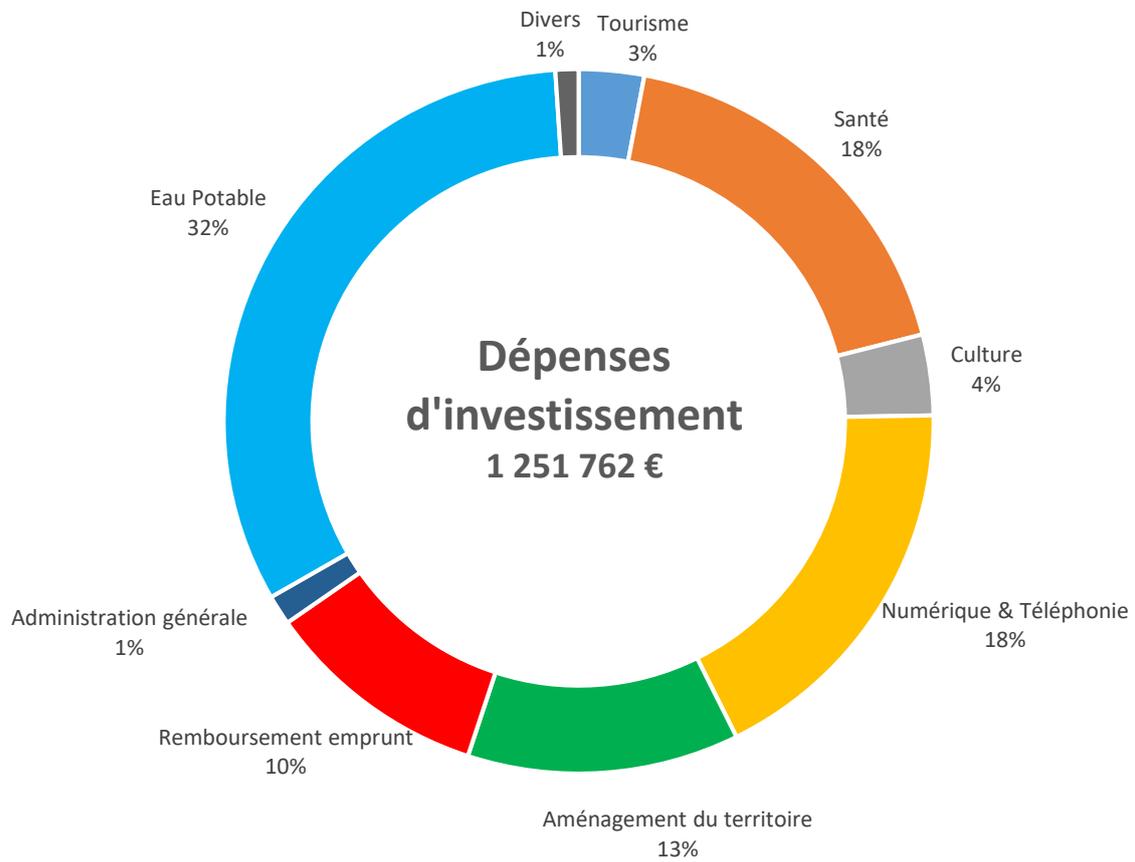
Ce chapitre contient les recettes des revenus des immeubles. En effet, XVD perçoit des recettes de locations sur différents bâtiments (Enedis, agents CERP dans bâtiment CIAS, MSP). Ce chapitre est en légère diminution en raison du prochain déménagement des services du Département (suite à la relocation des services urbanisme et infrastructures).

II. La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc... Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement représentent, en 2021, un montant de 1 251 762 €.

Opération	Montant dépenses
Numérique & Téléphonie	
Fibre Dorsal	220 790,40 €
Pylône téléphonie mobile des Tours de Merle	3 729,90 €
Tourisme	
Ateliers sente aux cochons	15 000,00 €
Passerelle sentier Les Chapelles à Servières-le-Château	5 000,00 €
Sécurisation du chemin d'accès aux cascades de Murel	10 000,00 €
Création d'une base VTT	7 200,00 €
Remboursement des emprunts (capital)	
Remboursement du capital	128 475,00 €
Santé	
MSP Saint-Privat	226 000,00 €
Aménagement du Territoire	
SCoT / PLUi-H	124 600,00 €
Maîtrise d'œuvre pour logements intercommunaux	26 000,00 €
Finalisation de la procédure de déclaration de projet « pôle sécurité »	4 450,00 €
Administration Générale	
Création portail accueil site internet ma vie en Xaintrie	5 000,00 €
Informatique	8 000,00 €
Siège intercommunal (construction)	4 148,32 €
Culture	
Médiathèque	46 366,92 €
Eau Potable	
Réalisation du Schéma Directeur AEP	403 829,06 €
Divers	
Renouvellement de portes EDF (RAR)	13 172,40 €





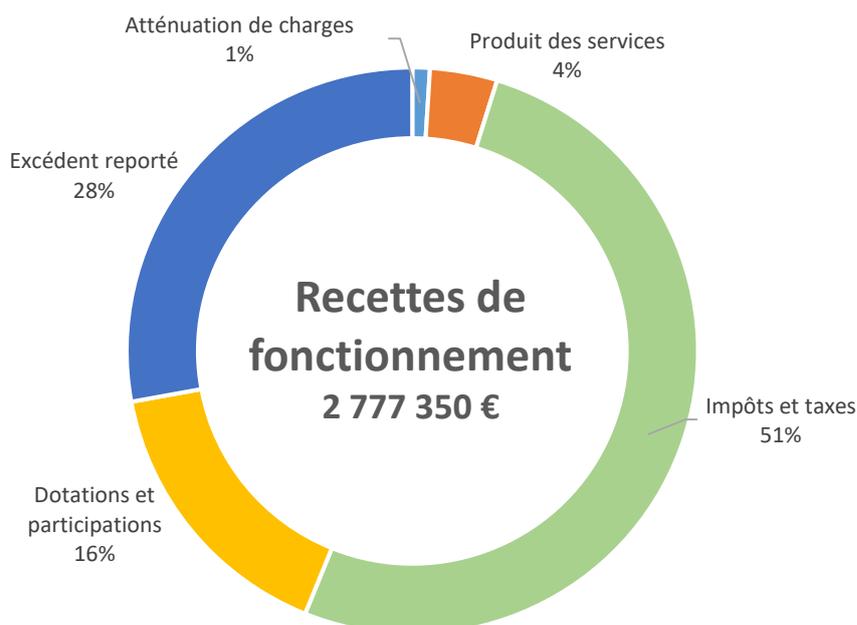
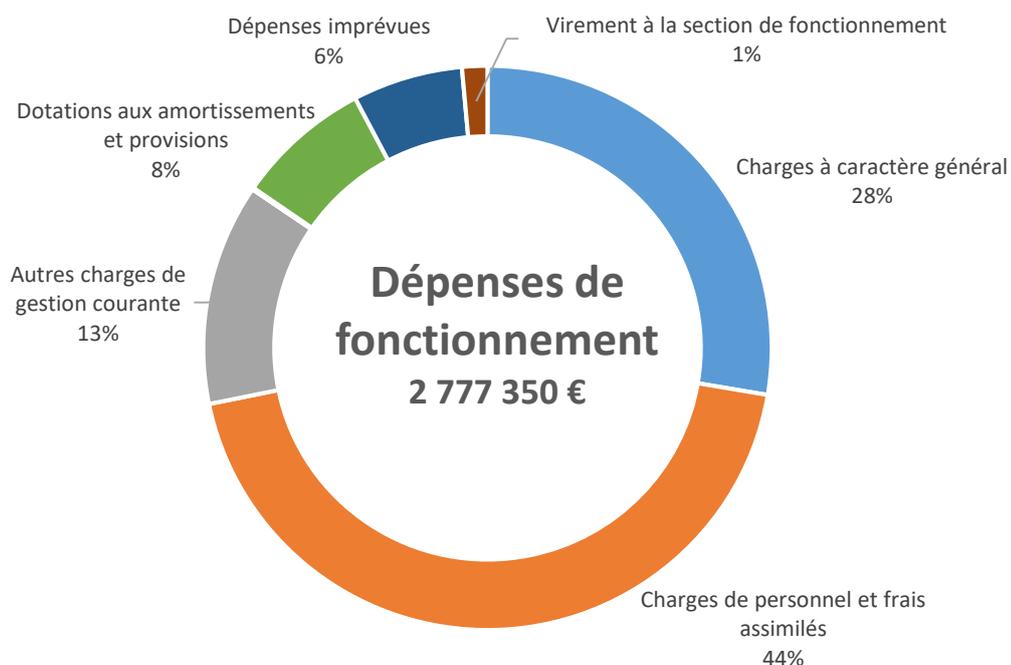
Budget Annexe Déchets

Budget Annexe Ordures Ménagères

Le budget 2021 présente une masse totale de **3 629 450 €** dont 2 777 350 € en section de fonctionnement et 852 100 € en section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charges ces dépenses.



I-1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2021, un montant de 2 777 350 € contre 2 767 741 € au budget 2020. Elles enregistrent donc une augmentation de 0.35 %.

Répartition des dépenses par chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation en %
011 Charges à caractère général	779 400 €	768 450 €	-1,40%
012 Charges de personnel	1 183 970 €	1 225 967 €	3,55%
65 Autres charges de gestion courante	352 591 €	352 583 €	-
66 Charges financières	270 €	- €	-
67 Charges exceptionnelles	2 500 €	2 700 €	8,00%
68 Dotations aux amortissements	235 185 €	213 620 €	-9,17%
022 Dépenses imprévues	143 825 €	174 030 €	21,00%
023 Virement à la section d'investissement	70 000 €	40 000 €	-42,86%
Total dépenses de l'exercice	2 767 741 €	2 777 350 €	0,35%

1.1.1 Les charges à caractère général (011)

La diminution de ce chapitre budgétaire s'explique par :

- Une diminution de 15 000 € de la participation du budget annexe au budget général pour les frais administratifs.
- La mise en place d'une nouvelle convention pour le traitement des pneus qui devrait diminuer le montant de cette prestation de 5 000 €.
- Une diminution de 20 000 € des autres services extérieurs qui correspondent aux prestations d'incinération des encombrants. En effet, la suppression des mises à disposition des bennes à encombrants aux communes qui les sollicitaient devraient entraîner une baisse du tonnage et donc une baisse de la prestation associée.

Il doit toutefois être noté qu'il sera engagé en 2021 une étude préalable à l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets et la réalisation du PLPDMA (voté au conseil communautaire du 11 mars 2021) pour un montant de 25 000 €.

1.1.2 Les charges de personnel (012)

Ce chapitre est constitué des rémunérations versées aux agents et des charges patronales s'y rapportant, ainsi que les assurances du personnel. Il constitue le premier poste de dépenses de l'intercommunalité pour ce budget. Ce chapitre est désormais stabilisé par rapport à l'exercice précédent (diminution de 15,99 % entre 2017 et 2020) et s'explique uniquement par les avancements de grade et d'échelon.

1.1.3 Les autres charges de gestion courantes (65)

Les dépenses de ce chapitre sont quasiment identiques à celles de 2020 dans la mesure où le tonnage envoyé à l'usine d'incinération n'a pas diminué en 2020.

I-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement représentent, en 2021, un montant de 2 777 350 € contre 2 767 741 € au budget 2020. Elles enregistrent donc une augmentation de 0.35 %. Il doit néanmoins être précisé que cette légère augmentation est uniquement le fait de l'excédent de fonctionnement reporté.

Répartition des recettes par chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation en %
013 Atténuations de charges	32 920,20 €	27 486 €	-16,51%
70 Produits des services	103 245 €	105 900 €	2,57%
73 Impôts et taxes	1 415 063 €	1 425 363 €	0,73%
74 Dotations, subventions et participations	529 150 €	444 568,09 €	-15,98%
002 Excédent reporté	687 362,80 €	774 032,91 €	12,61%
Total recettes de l'exercice	2 767 741 €	2 777 350 €	0,35%

I.1.2 Les atténuations de charges (013)

En raison d'un l'absentéisme maîtrisé (congé maladie ordinaire, CLM, CLD, ...), ce chapitre diminue légèrement.

I.1.2 Les produits des services et des domaines (70)

Ce chapitre est stable par rapport au BP 2019.

I.1.3 Impôts et taxes (73)

Il est proposé un maintien du taux de la TEOM à 11,85 %. Ce montant progresse légèrement en raison de l'accroissement des bases fiscales votées en loi de finances pour 2021.

I.1.4 Dotations, subventions et participations (74)

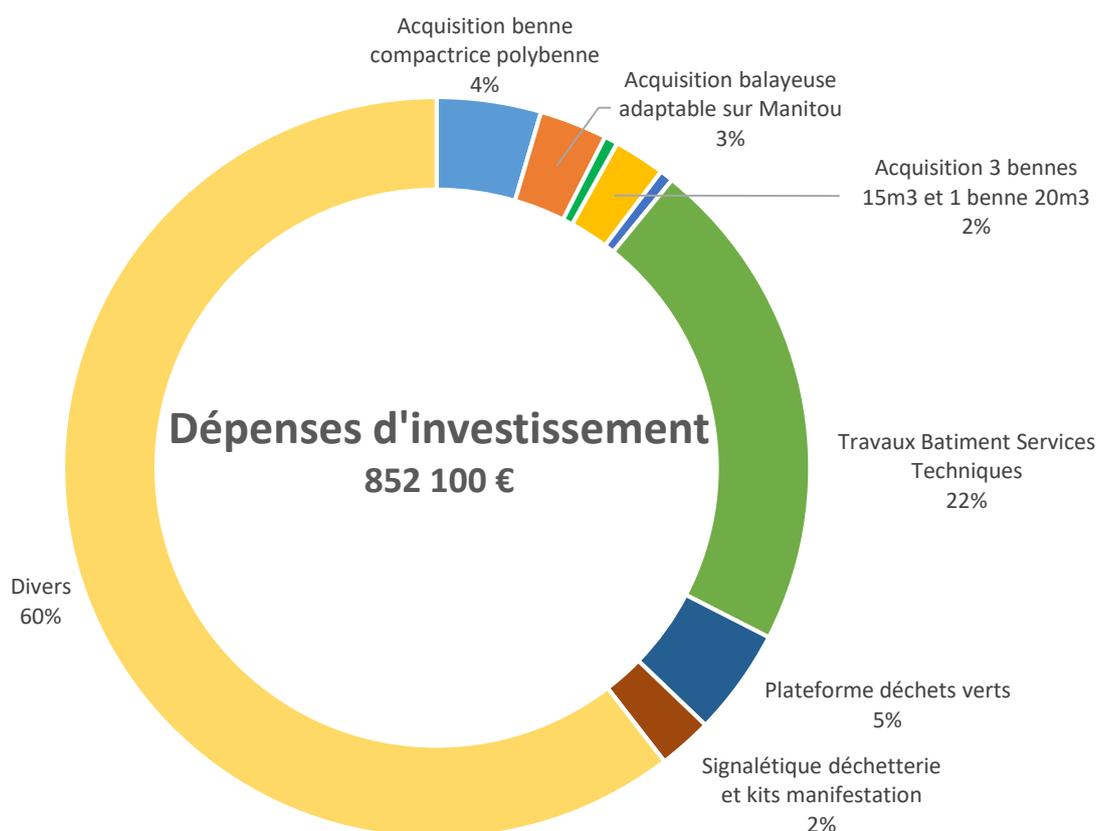
La diminution de ce chapitre de près de 16 % s'explique par une diminution de la participation du SYTTOM au fonctionnement du centre de tri (subvention de 420 050 € en 2020 contre 360 468 € en 2021) en raison de la révision de la convention (la précédente datait de 2019) et par une diminution de la participation du budget général de la communauté de communes (65 000 € contre 80 000 € en 2020).

II. La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc... Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les dépenses d'investissement représentent, en 2021, un montant de 852 100 €. Le budget d'investissement 2021 est un budget de transition et d'attente dans la mesure où il appartiendra prochainement à la collectivité d'arbitrer des orientations (optimisation de la collecte, gestion des biodéchets, ...) qui détermineront les investissements à réaliser.

Opération	Montant dépenses
Acquisition benne compactrice polybenne (RAR)	38 460,00 €
Acquisition balayeuse adaptable sur Manitou	25 000,00 €
Acquisition godet agricole adaptable sur Manitou	5 000,00 €
Acquisition de 3 bennes de 15m3 et 1 benne 20m3	19 000,00 €
Acquisition matériel de garage	5 000,00 €
Réfection de la toiture du centre technique intercommunal et bardage	185 000,00 €
Réalisation d'une plateforme pour déchets verts à la décharge	39 640,00 €
Signalétique déchetterie et kits manifestation	20 000,00 €
Divers	515 000,00 €





Budget Annexe

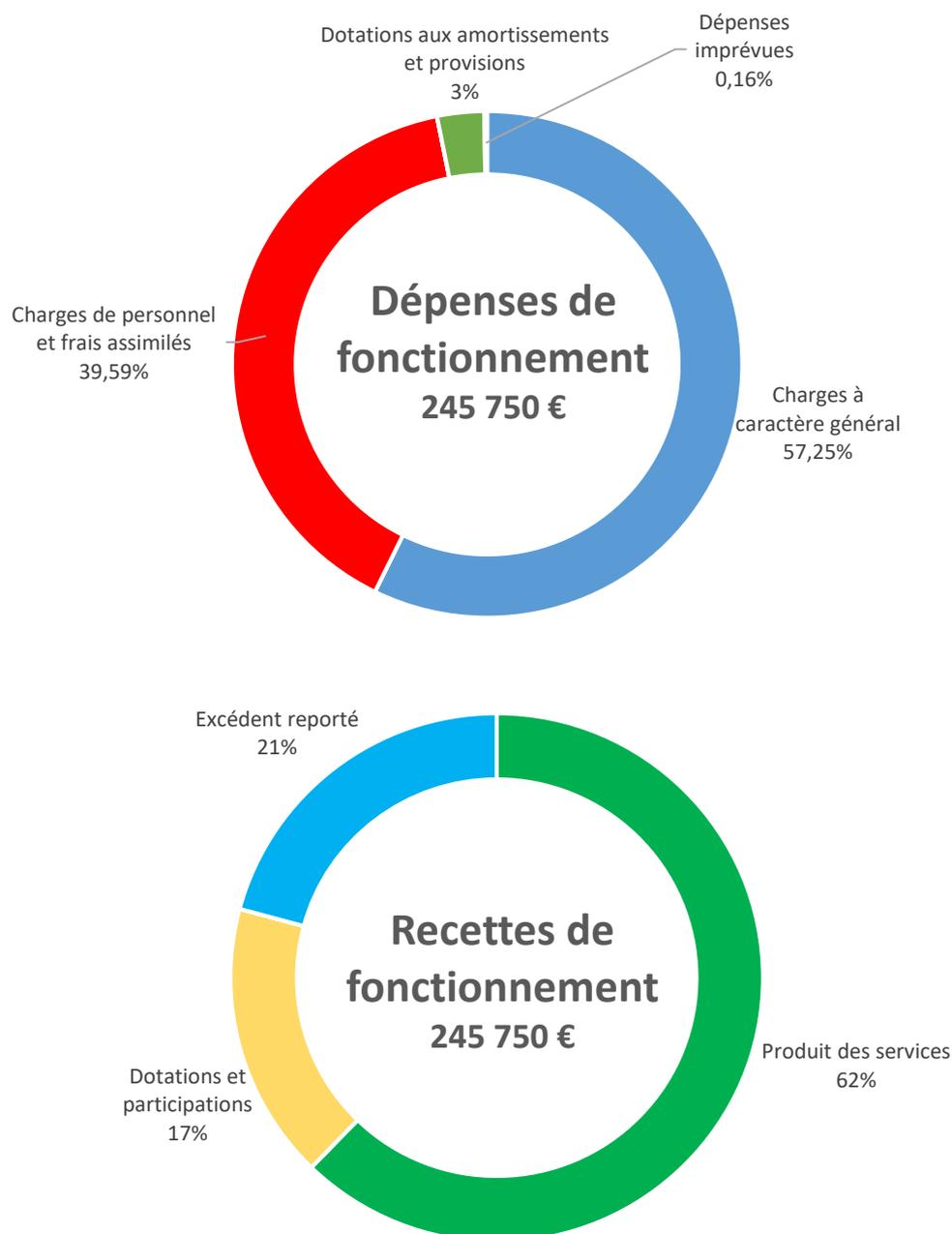
Tours de Merle

Budget Annexe Tours de Merle

Le budget 2021 présente une masse totale de **452 750 €** dont 245 750 € en section de fonctionnement et 207 000 € en section d'investissement.

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité nécessaires au fonctionnement des services publics et les recettes qui, caractérisées par leur récurrence, sont destinées à prendre en charges ces dépenses.



I-1 LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement représentent, en 2021, un montant de 245 750 € contre 229 545 € au budget 2020.

Répartition des dépenses par chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation en %
011 Charges à caractère général	99 550 €	140 700 €	41.34 %
012 Charges de personnel	93 245 €	97 300 €	4.35 %
023 Virement de la section d'investissement	36 750 €	-	
68 Dotations aux amortissements et provisions		7 350 €	-
022 Dépenses imprévues		400 €	-
Total dépenses de l'exercice	229 545 €	245 750 €	7.06 %

1.1.1 Les charges à caractère général (011)

Les principales dépenses de ce chapitre résident dans le recours à des prestataires extérieures pour assurer des animations (29 000 €), la publicité et la communication pour assurer la promotion du site (9 800 €) ou encore les achats pour la boutique (18 500 €).

En 2021, l'augmentation de ce chapitre réside dans deux éléments :

- La réalisation de travaux pour reconstituer la plateforme utilisée pour les animations et les spectacles l'été (20 000 €). Ce théâtre de verdure a en effet été ravagé par la crue de la Maronne de février 2021.
- La création d'une nouvelle animation sur le site. Des spectacles de théâtre en nocturne payants seront effectivement organisés cet été. De ce fait, l'écriture de la pièce de théâtre et la rémunération des comédiens doivent être inscrites (22 000 €).

1.1.2 Les charges de personnel (012)

Les dépenses de personnel augmentent de 4,35 %. Cette augmentation s'explique par une modification de la quotité horaire de deux agents en 2021 :

- Passage d'un 28/35^{ème} en 2020 à un temps complet pour la médiatrice du patrimoine
- Passage d'un 21/35^{ème} en 2020 à un 28/35^{ème} pour l'agent d'entretien du site.

En revanche, aucune modification n'interviendra en 2021 pour la secrétaire administrative ni pour le recours aux guides-conférenciers et aux saisonniers.

I-2 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement représentent, en 2021, un montant de 245 750 €.

Répartition des recettes par chapitre	BP 2020	BP 2021	Variation en %
70 Produits des services	131 500 €	153 000 €	16,35 %
74 Dotations, subventions et participations	91 445 €	41 614,76 €	-54,49 %
77 Produits exceptionnels	6 600 €	-	-
022 Excédent reporté		51 135,24 €	
Total recettes de l'exercice	229 545 €	245 750 €	7,06 %

1.1.1 Les produits des services et des domaines (70)

Il est prévu une recette de 115 000 € de billetterie et 38 000 € de ventes issues de la boutique. Cette augmentation s'explique par un ajustement lié aux résultats des années précédentes et à la mise en place de nouvelles recettes (théâtre en nocturne).

1.1.2 Dotations, subventions et participations (74)

Ce chapitre budgétaire est alimenté par la subvention d'équilibre du budget principal de la communauté de communes (25 000 €) et par les subventions de la DRAC et du Département (pour les travaux de dévégétalisation et de reconstitution de la plateforme).

Ce chapitre est en nette diminution en raison d'une subvention moins élevée du budget principal dans la mesure où l'excédent de fonctionnement 2020 permet de couvrir les dépenses de fonctionnement 2021.

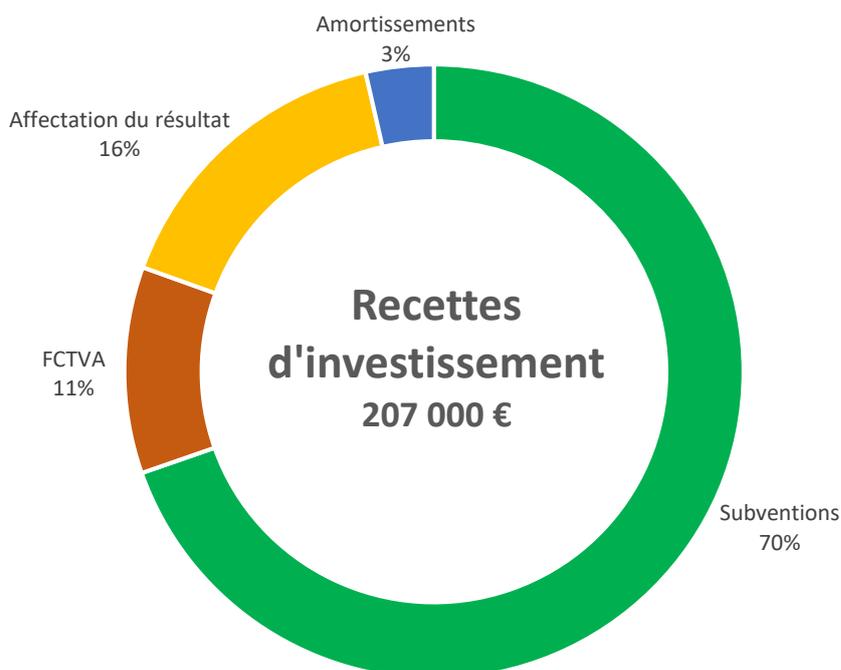
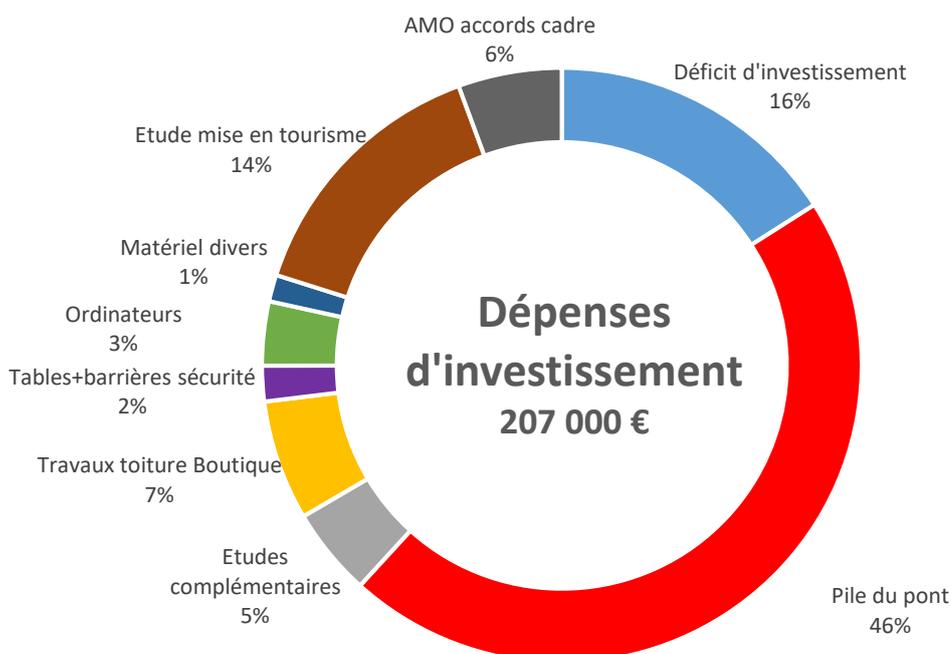
1.1.3 Les produits exceptionnels (77)

Il n'est pas prévu de produits exceptionnels dans la mesure où il ne sera pas possible en 2021 d'assurer la mise en place de l'escape game (réalisé en 2019) au regard des conditions sanitaires.

II. La section d'investissement

Les dépenses de la section d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc... Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts.

Les budget d'investissement 2021 représente un montant de 207 000 €.

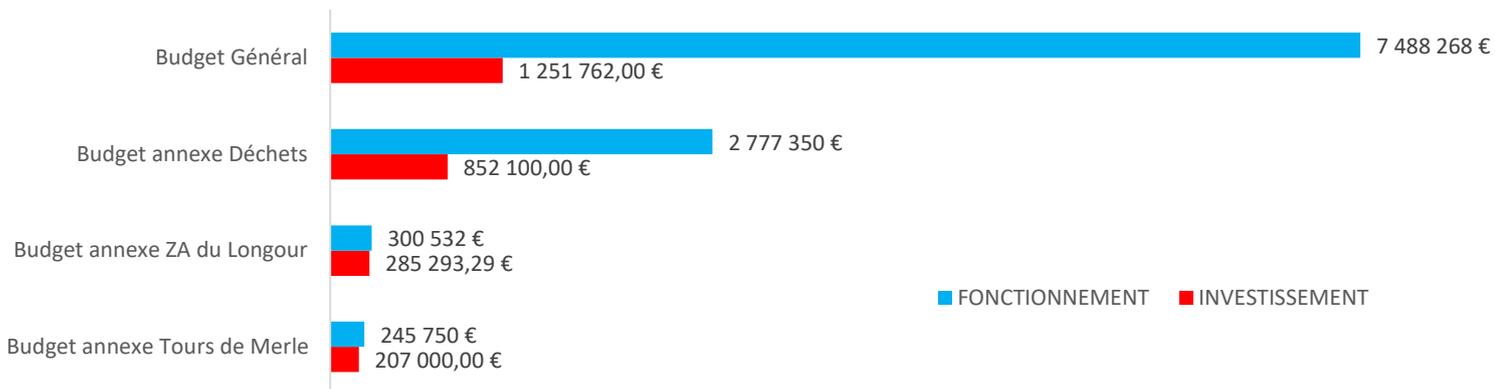




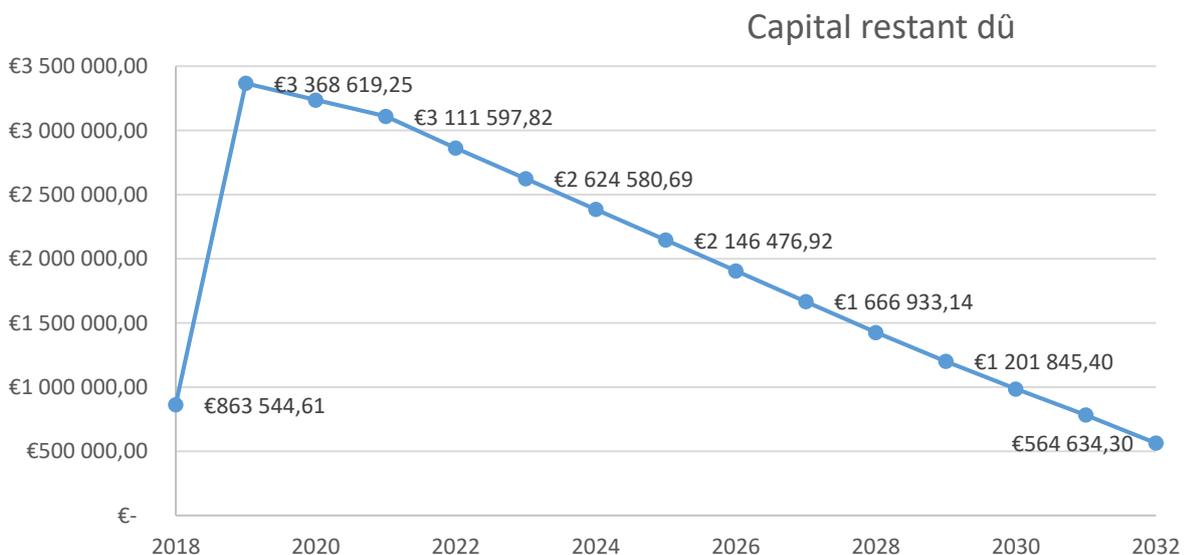
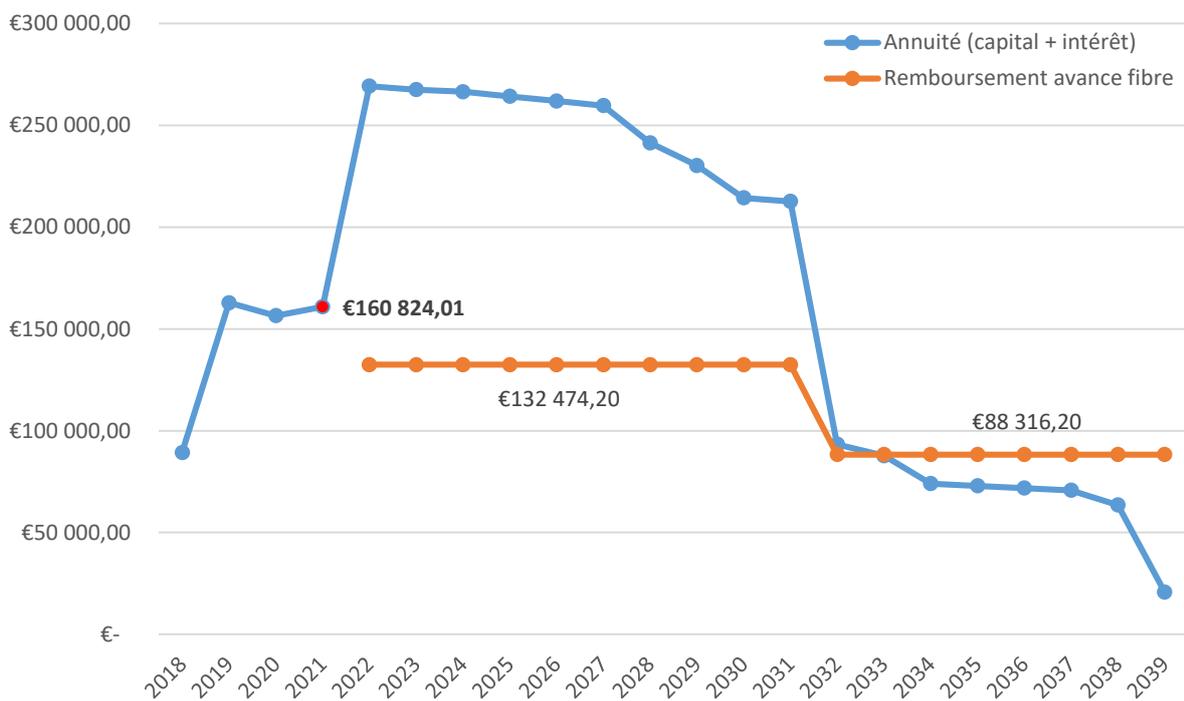
Données synthétiques

Récapitulation

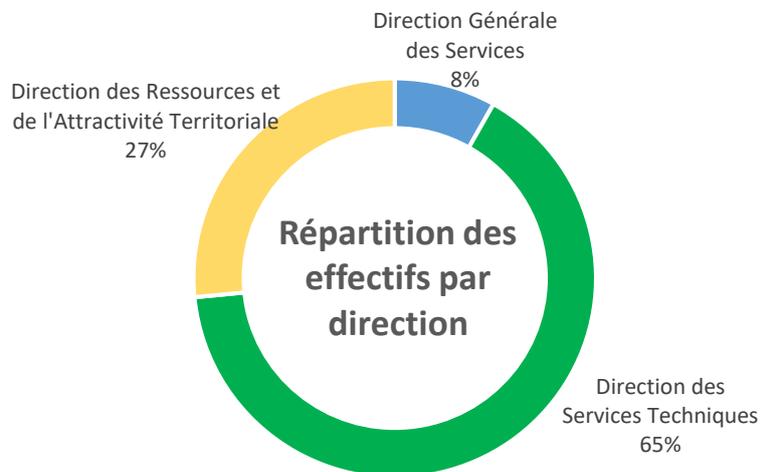
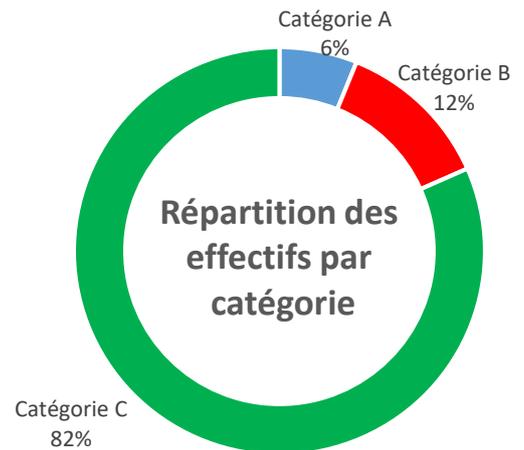
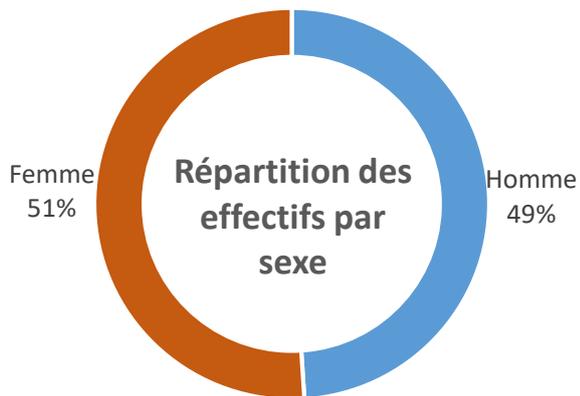
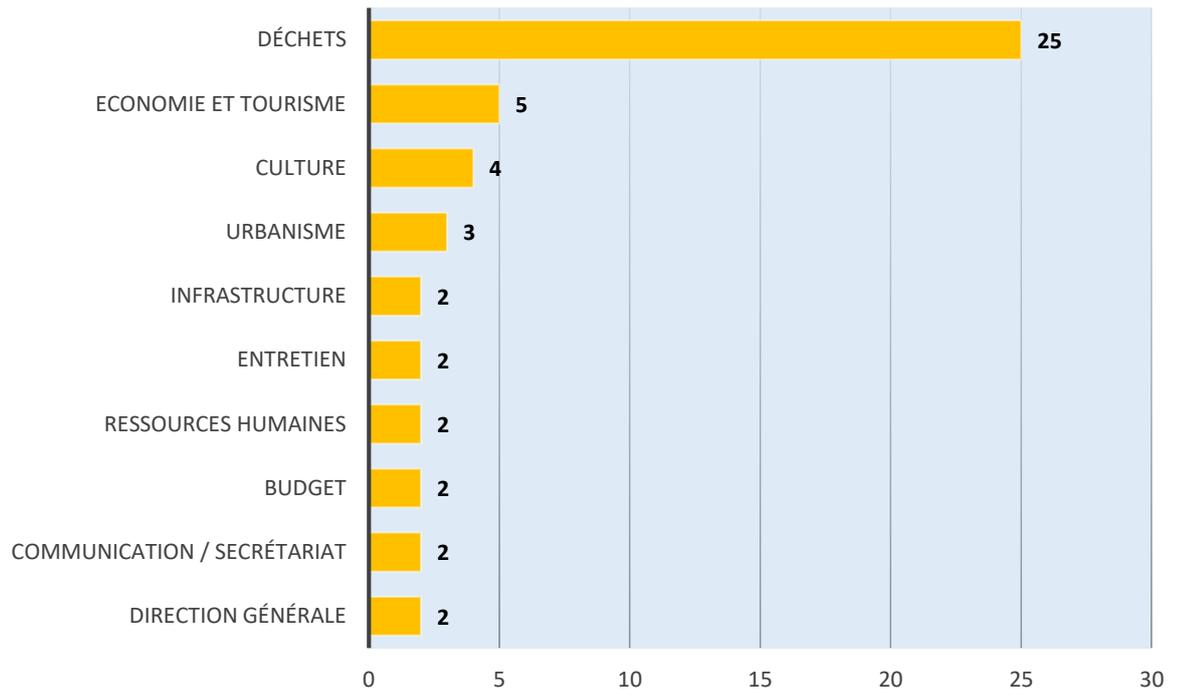
Les budgets consolidés



Etat de l'endettement au 1^{er} janvier :



Les effectifs de la communauté de communes (hors CIAS) par service au 1^{er} avril 2021 :





Xaintrie

Vallée de la Dordogne

Communauté de Communes



ma vie en Xaintrie
Concentré d'énergies !

Avenue du 8 Mai 1945 - BP 51 - 19400 ARGENTAT-SUR-DORDOGNE - 05.55.91.01.75
accueil@xaintrie-val-dordogne.fr - www.xaintrie-val-dordogne.fr